

Concours : adjoint technique de recherche et de formation : adjoint en gestion administrative

Session : 2023

Épreuve : Admissibilité et Admission

BAP : J

Emploi-type : adjoint en gestion administrative

Nombre d'affectataires : 5

Organisateur : Université Le Havre Normandie

Le présent rapport a pour objet de faire part aux candidats de ce concours des observations des membres du jury, mais aussi de faciliter l'appréhension des futurs candidats en leur donnant des pistes de réflexion et de travail dans la préparation de leurs épreuves.

Le concours d'adjoint en gestion administrative interne (BAP J – emploi type J5X41) était organisé par l'université du Havre Normandie.

L'ensemble du jury remercie vivement l'équipe du Pôle formation et concours de l'université du Havre Normandie pour la qualité de l'organisation et de l'accueil, leur professionnalisme et leur constante disponibilité.

Le président remercie tous les membres du jury pour le sérieux, la rigueur et la bienveillance dont ils ont fait preuve, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

1ere partie : Éléments quantitatifs :

Admissibilité
Nombre de candidats inscrits : 72
Nombre de dossiers reçus : 48 (Hommes : 12,5% - Femmes : 87,5%)
Nombre de candidats admissibles : 16
Note moyenne : 11,73
Note médiane : 11
Meilleure note : 15 (7 candidats)

Admission :
Nombre de candidats présents : 13 (Homme : 7,7 % - Femmes : 92,3 %)
Nombre d'admis sur liste principale : 5
Nombre d'admis sur liste complémentaire : 3
Note moyenne : 13,38
Note médiane : 14
Meilleure note : 18
Notes obtenues et seuil d'admissibilité :

- Seuil admissibilité : 26/40
- Seuil d'admission : 90/120 (liste principale), 80/120 (liste complémentaire)

2eme partie : Bilan qualitatif :

- *Nature de l'épreuve :*

Épreuve d'admissibilité - Coefficient : 2

Etude de dossier par le jury. Cette épreuve consiste en l'évaluation de la valeur professionnelle du candidat au vu de l'étude d'un dossier comportant un état de ses services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que, le cas échéant, ses titres et diplômes.

Épreuve d'admission - Durée : 20 min dont exposé 5 min. maximum - Coefficient : 4

Audition par le jury portant d'une part, sur les connaissances générales du candidat et, d'autre part, sur ses connaissances techniques et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours ou relevant de la branche d'activité professionnelle ou des branches d'activité professionnelle, en cas d'organisation du concours par regroupement de branches d'activité professionnelle, au titre desquelles les emplois sont mis au concours. Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de cinq minutes. Pour conduire cette audition, le jury dispose du formulaire "curriculum vitae et lettre de motivation" complété par le candidat sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur dédié aux inscriptions

☞ *Le jury et son fonctionnement :*

- Président du jury : Marc Besancenot, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, CROUS de Lille
- Experte : Magali Cavrois, Technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, IUT de l'université Paris-Est Créteil
- Membres :
 - Malika Zenati, Ingénieure d'Etudes de classe normale, Université Le Havre Normandie
 - Ludwig Lloria, Attaché d'Administration de l'Etat, Université de Rouen Normandie
 - Stéphane Ropiquet, professeur agrégé de classe normale, Université de Caen

Lors de la phase d'admissibilité, après concertation le jury a décidé de s'appuyer sur la grille d'évaluation proposée par le Pôle formation et concours de l'université du Havre.

Le jury s'est organisé en deux groupes ; chacun des groupes effectuant une première évaluation, puis une seconde lecture des dossiers de l'autre groupe. La double appréciation des dossiers a permis de conforter les choix des candidats retenus à l'issue de la phase d'admissibilité.

Le jury a retenu les critères de notation suivants :

- Compétences, savoirs et savoir-faire techniques
- Parcours professionnel : évolution dans les fonctions, mobilités, formations continues
- Implication personnelle : engagement et investissement du candidat dans ses fonctions et dans des fonctions transversales ou d'intérêt collectif
- Adéquation du niveau du candidat par rapport au corps d'accès du concours
- Présentation du dossier, respect du formalisme, qualité rédactionnelle

Pour la phase d'admission, le jury a déterminé au préalable quelques questions identiques à poser à l'ensemble des candidats, et a retenu le déroulé des auditions suivant : exposé du candidat, questions autour de cet exposé, mise en situation, questions diverses en lien avec les postes proposés au concours et l'emploi-type.

☞ *Niveau des candidats, Lacunes constatées, Attentes du jury :*

Phase d'admissibilité :

A l'issue de l'examen approfondi des 48 dossiers qui leur ont été soumis, les membres du jury formulent aux candidats les observations et conseils suivants :

La majorité des dossiers ont été préparés avec sérieux et montrent un engagement dans les missions confiées. Les dossiers sont de qualité satisfaisante quant à leur présentation.

Les dossiers des candidats retenus pour l'oral se caractérisent par une bonne mise en valeur et en perspective de l'expérience professionnelle.

Un parcours varié dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche est incontestablement un atout, par la connaissance qu'il donne des métiers, du fonctionnement des établissements, et de l'environnement professionnel.

Pour autant, le parcours en lui-même ne garantit pas la recevabilité du dossier. Il s'agit aussi de valoriser les acquis de ces expériences, ainsi que démontrer une volonté d'approfondir ses connaissances et compétences, par le biais de formations notamment, et l'adéquation avec l'emploi-type d'adjoint en gestion administrative.

Peu de dossiers se sont clairement distingués ; de même que peu de dossiers ont été jugés insuffisants, avec seulement 20% des notes inférieures à la note de 10. Le jury a décidé de fixer le seuil d'admissibilité à 13 (26 - coefficient 2). Les notes proches de cette barre d'admissibilité représentent un message d'encouragement aux candidats à enrichir leur parcours professionnel ou à consolider davantage leurs compétences.

Phase d'admissibilité :

Bien que le jury se soit efforcé de placer les candidats dans les meilleures conditions pour exprimer pleinement leurs potentialités, un oral constitue un exercice exigeant, souvent porteur d'un stress, qui ne peut être abordé sans une solide préparation, particulièrement concernant l'exposé de 5 minutes. Trop de candidats n'ont pas réussi à tenir le temps dédié. De nombreuses présentations n'étaient pas structurées et ne comportaient pas le recul nécessaire sur les missions et l'environnement professionnel ; alors que le candidat a dans cet exercice la maîtrise des éléments qu'il souhaite mettre en avant, sans être interrompu par le jury.

De plus en éveillant l'intérêt du jury sur certains aspects de son parcours, le candidat a la possibilité d'ouvrir la voie à des questions auxquelles il a anticipé les réponses.

Les candidats ayant fait une bonne présentation se sont également révélés être parmi les meilleurs lors de la suite de l'entretien. Le temps consacré à la préparation de l'exposé et la réflexion que nécessite cet exercice, sont essentiels pour réussir son oral.

La seconde partie de l'épreuve, constituée d'un échange entre le jury et le candidat, a permis bien entendu d'évaluer les connaissances théoriques, mais le jury s'est particulièrement attaché à juger les aptitudes professionnelles, le savoir-être (notamment au sein d'une équipe de travail), et la capacité à se situer dans l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'essentiel des candidats ont montré une bonne maîtrise des missions de leur(s) poste(s) actuel(s) et passé(s). En revanche, de nombreuses lacunes sont apparues dans la connaissance de l'environnement professionnel.

Les réponses à des questions destinées à saisir le recul du candidat sur ses capacités professionnelles et aptitudes ont le plus souvent manqué de consistance (Quelle formation souhaitez-vous suivre si vous avez le concours ?, Quel est l'axe d'amélioration sur lequel votre supérieur vous demande ou pourrait vous demander de travailler ?, ...)

Par ailleurs, le jury a lu chacun des dossiers (CV et lettre de motivation) saisis par les candidats à l'issue de la phase d'admissibilité. Dans ce cadre, si le fond est essentiel, la forme ne doit pas être négligée ; elle donne un premier aperçu de l'investissement du candidat dans sa préparation au concours, et est un révélateur de l'une des qualités professionnelles attendue d'un personnel administratif.

Ce dossier est pour le jury un support à l'entretien ; pour le candidat, il constitue un moyen d'être exhaustif sur les atouts qu'il souhaite mettre en avant pour convaincre le jury et qui ne peuvent pas toujours être présentés lors de l'exposé oral de 5 minutes.

3eme partie : Organisation matérielle du concours :

Problèmes éventuellement rencontrés et mesures prises pour les régler, difficulté liée à la réglementation du concours.

L'organisation matérielle du concours assurée par le Pôle formation et concours de l'université du Havre Normandie s'est parfaitement déroulée.

Le jury s'est évertué à respecter les créneaux horaires auxquels étaient convoqués les candidats.

4eme partie : Propositions visant à une meilleure professionnalisation du concours :

Conseils pratiques des candidats en vue des prochaines sessions.

Faire preuve de conviction

Un discours convenu sur les capacités personnelles et professionnelles du candidat, ou encore sur l'engagement au service des étudiants ou de l'institution, sont insuffisants pour caractériser l'aptitude à être admis au concours. Le candidat doit faire preuve de conviction dans ses réponses.

Connaître son environnement professionnel

Une connaissance des rôles et missions des principaux interlocuteurs et des instances est attendue d'un agent administratif. Ainsi, l'organisation générale de l'enseignement supérieur et celle de l'établissement que le candidat souhaite intégrer s'il est admis font partie du socle des connaissances pour se présenter à un concours ITRF.

Adapter son comportement

Que ce soit lors de cas pratiques ou lorsque le candidat ne connaît pas la réponse (voire que la question n'appelle pas de réponse univoque), le jury est principalement sensible à la manière de réagir des candidats face à la situation plutôt qu'à la réponse.

Préparer son avenir

Dans la plupart des cas, un concours de la fonction publique de catégorie C ne correspond pas à l'aboutissement de la carrière d'un agent public. Les candidats sont invités à se projeter positivement dans le futur et à parler avec optimisme et honnêteté du déroulé de leur carrière professionnelle. La variété des activités professionnelles et des emplois-types de la BAP J constitue une opportunité pour occuper différents postes durant une carrière. Aussi, la polyvalence des postes nécessite de continuer à se former.